

Valence, le 4 juillet 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RÉSOLUTION D'UNE AFFAIRE DE VIOLENCES PAR ARME À FEU DU 30 AVRIL 2023 : INTERPELLATIONS ET COMPARUTIONS IMMÉDIATES

Le mercredi 30 avril 2023, à l'occasion d'une rencontre sportive au stade Jean Perdrix, des faits avec armes ont été constatés. Le tireur en fuite, à bord d'un scooter conduit par un tiers, a été identifié, en la personne d'un étranger repris de justice, interdit judiciairement de séjour dans le quartier de Fontbarlettes, et inscrit au fichier des personnes recherchées.

L'interpellation de l'individu a eu lieu lundi 26 juin, un agent de la police municipale de Valence, en appui sur ce contrôle, a été blessé par un jet de pierre par l'auteur des faits.

## JUGEMENT EN COMPARUTION IMMÉDIATE POUR LES AUTEURS DES FAITS

Le mercredi 28 juin, à l'issue de sa garde-à-vue, le tireur a été déféré au parquet et poursuivi dans le cadre d'une comparution immédiate. Placé en détention provisoire, il devait répondre ce vendredi 30 juin, devant le tribunal judiciaire, de faits de violences avec arme et de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, qu'il conteste malgré son identification formelle. Le prévenu, qui a demandé un délai de préparation à sa défense, reste incarcéré dans l'attente de son audience renvoyée au jeudi 20 juillet.

Le conducteur du scooter, sans antécédent judiciaire, qui avait facilité la fuite du délinquant, est également poursuivi comme complice des faits de violences avec arme, ainsi que pour des faits de conduite sans permis et de détention de produits stupéfiants. Placé sous contrôle judiciaire convoqué en comparution immédiate vendredi 30 juin, il sera lui aussi jugé jeudi 20 juillet.

Les efforts communs déployés contre la délinquance permettent d'obtenir des résultats substantiels. La préfète de la Drôme et le procureur de la République remercient et félicitent l'ensemble des équipes de la DDSP de la Drôme, ainsi que la police municipale venue en renfort, pour leur engagement dans la lutte contre les violences urbaines.



